



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-07**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 04<sup>12</sup> février 2021 à 18h,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 05 février 2021  
**Date d'affichage :** Le 05 février 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Emilie LISSE, Valérie DELATTRE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Alain FIX
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Emilie LISSE donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

**Délibération de demande de subvention  
Au titre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux  
Projet : Aménagements paysagers**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre des interventions sur les enjeux écologiques territoriaux.

Et propose les aménagements paysagers (plantations) dans les secteurs suivants :

- La rue Jean LEGRAND
- La rue Marcel CAUDEVILLE
- La liaison avenue de la forêt / rue Jean LEGRAND

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 16/02/2021  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20210212-2021\_07-DE

Ces aménagements répondent aux critères d'éligibilité du Conseil Départemental.

Le montant de la subvention du Conseil Départemental varie entre 15 000 € et 50 000 € selon la nature des travaux. La participation peut atteindre 80 %.

Le montant total des travaux sera précisé lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches relatives à la demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20210212-2021\_07-DE